

Evolutions de la Vigilance 2022

Une carte de Vigilance étendue au lendemain pour mieux se préparer aux dangers météorologiques

Depuis 2001, la Vigilance de Météo-France informe les citoyens, les médias et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole dans les prochaines 24 heures. Ce dispositif de référence sur les dangers météo est désormais étendu jusqu'au lendemain minuit. Pour faciliter la lecture, l'information sera fournie sous la forme d'une double carte, la première pour la journée en cours et la seconde pour le lendemain.

Informé plus tôt sur les dangers météo identifiés et leur évolution

La double carte de Vigilance permettra d'attirer l'attention de tous plus tôt sur les dangers potentiels liés à une situation météorologique. Météo-France met à disposition simultanément l'information de Vigilance pour la journée en cours et le lendemain à chaque diffusion, soit au moins à 6h et 16h comme aujourd'hui (plus fréquemment si la situation l'exige). Pour faciliter la lecture de l'information, la Vigilance couvre désormais des périodes de validité fixes, correspondant à des jours calendaires, quelle que soit l'heure de diffusion :

- pour la journée en cours entre l'heure de diffusion (au moins à 6h et 16h) et minuit
- lendemain : entre 0h et minuit du jour suivant.

Grâce à cette durée étendue, il sera possible de savoir par exemple :

- si un épisode de Vigilance activé est susceptible de prendre fin le lendemain
- si le niveau de Vigilance est maintenu à l'identique le lendemain
- si les conséquences potentielles de l'événement attendu peuvent conduire une aggravation du niveau de Vigilance.

Les bulletins de suivi fourniront (dans la rubrique « Prévisibilité et incertitudes ») des informations complémentaires sur les incertitudes de la situation météorologique et les éléments ayant un impact potentiel sur le niveau de Vigilance activé. Ils indiqueront, lorsque la situation l'exige, les possibles aggravations du niveau de danger est possible (par exemple, extension de la zone touchée, intensité plus sévère ou arrivée plus rapide du phénomène).

Ces précisions seront particulièrement utiles pour les autorités en charge de la gestion de crise et de situations d'urgence et le public exposé dans ses activités.

Quel est l'apport de la double carte de Vigilance ?

La carte de Vigilance étendue au lendemain permettra de se préparer plus tôt à l'arrivée des dangers météorologiques et de prendre les précautions pour se protéger.

- Le public sera informé plus tôt des dangers météorologiques potentiels et pourra ainsi prendre des mesures anticipées, par exemple, reporter un déplacement ou la pratique d'une activité exposée, protéger les objets sensibles au vent ou qui peuvent être inondés par fortes pluies. Il pourra aussi se tenir informé de l'évolution de la situation et prendre toutes les précautions pour se protéger en fonction du niveau de danger actualisé avec un préavis de 1 à 2 jours.

- Les autorités de gestion de crise disposeront d'un délai supplémentaire pour préparer et planifier la réponse à la situation d'urgence ou de crise. Les services de la sécurité civile pourront mieux gérer et prépositionner les équipes et moyens d'intervention et les autorités sanitaires pourront plus précocement alerter, prendre des mesures et mobiliser les professionnels et structures de santé.

Qu'est-ce qui permet cette évolution ?

Les prévisionnistes disposaient au lancement de la Vigilance en 2001 de données et d'informations météorologiques fiables à 24 heures pour élaborer des prévisions et évaluer les dangers et leur localisation. La Vigilance bénéficie aujourd'hui de l'amélioration de la qualité des prévisions grâce aux progrès de l'observation, à des modèles de prévision plus précis et à une puissance de calcul accrue. Les prévisions météo à 5 jours d'aujourd'hui sont aussi fiables que les prévisions à 3 jours du début des années 2000.

Comment cette évolution a-t-elle été décidée ?

La Vigilance est pilotée par un comité interministériel réunissant la Direction générale de la prévention des risques (ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (ministère de l'Intérieur et des Outre-mer) et Météo-France, avec le concours des ministères en charge de la santé, des transports et des organismes techniques contributeurs.

Les retours d'expérience sur les épisodes de Vigilance marquants réalisés conjointement avec les ministères en charge de l'écologie, de l'intérieur et de la santé, les missions d'inspection, ainsi que les enquêtes de perception du dispositif de Vigilance auprès du public ont révélé un besoin d'anticipation accru, au-delà des 24 heures couvertes initialement. Les autorités de gestion de crise ont constaté qu'elles pourraient aujourd'hui tirer parti d'une information délivrée plus tôt et améliorer ainsi l'organisation et le déploiement des moyens d'intervention.

L'extension de la période de validité de la Vigilance s'inscrit dans le processus d'amélioration continue conduit par Météo-France pour renforcer l'efficacité des dispositifs d'avertissement météorologique.

Une Vigilance orange est émise. Comment lire la carte de Vigilance ?

La carte de Vigilance indique pour chaque période - journée en cours et lendemain - les départements concernés par des dangers, par exemple, sur la carte ci-dessous, plusieurs phénomènes hivernaux. La double carte permettra de mieux suivre leur évolution et les zones potentiellement touchées par ces phénomènes pour la journée en cours et le lendemain.

Exemple (simulation) : Vigilance pour plusieurs phénomènes - aujourd'hui

Vigilance météorologique et crues
publiée le 20 juillet 2022 à 09h30 (heure locale)
valable jusqu'au 21 juillet 2022 à 00h00 (heure locale)

Version PDF

Choisissez votre département

- Vent
- Neige-verglas
- Vagues-submersion
- Avalanches

Épisode précoce de neige et ponctuellement de verglas débutant par la façade ouest ce mercredi

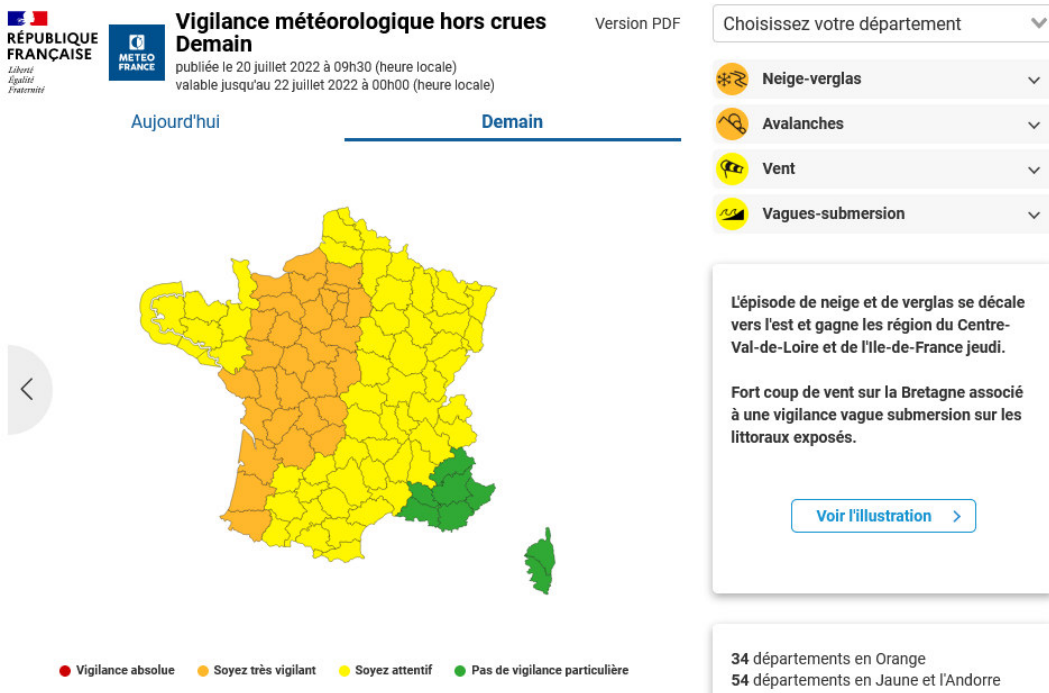
Fort coup de vent sur la Bretagne associé à une vigilance vague submersion sur les littoraux exposés.

Voir l'illustration

19 départements en Orange
33 départements en Jaune et l'Andorre

● Vigilance absolue ● Soyez très vigilant ● Soyez attentif ● Pas de vigilance particulière

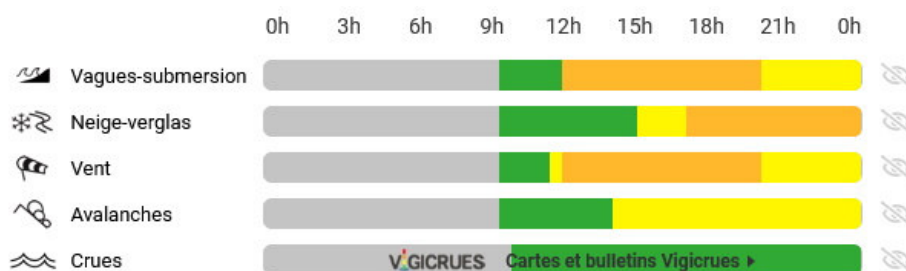
Exemple (simulation) : Vigilance pour plusieurs phénomènes – **demain**



Une Vigilance orange pour orages est émise. Comment lire la carte de Vigilance?

La carte de Vigilance indique pour chaque période - journée en cours et lendemain - les départements concernés par des dangers liés à des phénomènes orageux. Les orages peuvent en effet rapidement se déplacer, se développer sur une vaste zone ou au contraire stationner sur une zone limitée. La double carte permettra de mieux suivre leur évolution et les zones potentiellement touchées par ces phénomènes pour la journée en cours et le lendemain.

L'échelle chronologique sous les cartes permet de connaître le début et la fin de l'épisode de Vigilance.



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

Les épisodes de Vigilance seront-ils plus nombreux ?

Les épisodes de Vigilance ne seront pas plus nombreux. Avec la double carte de Vigilance couvrant la journée en cours et celle du lendemain, ils pourront en revanche être signalés plus tôt.

Une information sur l'incertitude dans le bulletin de suivi

La double carte de Vigilance sera comme aujourd'hui accompagnée d'un bulletin décrivant la chronologie, la localisation et l'intensité prévues des phénomènes, pour la journée en cours et le lendemain. Météo-France pourra fournir, le cas échéant, une information complémentaire sur l'incertitude des prévisions pour les phénomènes dangereux attendus.

Pourquoi ne pas fournir une Vigilance au-delà du lendemain minuit ?

Plus l'échéance est lointaine, moins l'information sur la localisation et l'intensité des phénomènes météo sera fiable. La Vigilance est limitée à une période couvrant la journée en cours jusqu'au lendemain pour disposer des prévisions les plus robustes possibles et fournir une estimation des dangers la plus probable. La Vigilance permet de se préparer à l'arrivée d'un phénomène météo dangereux et de limiter ses effets sur les personnes, les biens et les activités. L'information de Vigilance est utilisée pour mobiliser des moyens ou appliquer des mesures en réponse à une situation d'urgence, au moment opportun et dans les zones où ils seront le plus pertinents. Cette anticipation permet aux services en charge de la gestion de crise et de situations d'urgence de planifier et concentrer les efforts avec efficacité.

Comment s'informer des dangers météo au-delà du lendemain ?

Le bulletin de prévision de phénomènes dangereux, accessible depuis 2020 depuis le site de la Vigilance, signale la probabilité de phénomène dangereux pour la période du surlendemain à 7 jours. Ces phénomènes pourraient déclencher une Vigilance orange s'ils se produisaient dans la période de validité de la Vigilance. L'information est fournie pour cette échéance lointaine sur de vastes zones (région, quart de France métropolitaine, France).

(<https://vigilance.meteofrance.fr> - onglet « Prochains jours »)

Suivre en temps réel les précipitations sur sa commune

Depuis 2021, Météo-France met à disposition du public un suivi en temps réel des précipitations exceptionnelles à l'échelle des communes (Avertissement des pluies intenses à l'échelle des communes). Les préfetures, mairies, communautés de communes et opérateurs de réseaux peuvent s'abonner gratuitement pour recevoir les avertissements APIC. Avertis par SMS, courriel ou message vocal, ils peuvent suivre l'évolution et la localisation de l'épisode pluvieux, connaître le nombre de communes touchées et mettre en œuvre des mesures de prévention et de sécurité. (<https://vigilance.meteofrance.fr> - onglet « Pluies intenses »)

L'information infra-départementale

Météo-France produira si nécessaire progressivement des éléments de suivi sur les départements et fournira sur les cartes départementales de Vigilance une localisation plus fine des zones concernées par des dangers liés à certains phénomènes.

Un zonage plus fin sur les départements

Météo-France indique déjà la localisation des phénomènes attendus dans les bulletins de suivi. Les prévisionnistes de Météo-France pourront à partir de 2022, pour certains phénomènes, afficher sur les cartes de Vigilance départementales les zones concernées à une échelle plus fine que les départements. Ce zonage pourra selon la situation couvrir tout ou partie d'un département donné ou englober plusieurs départements. Cette information cartographique fine sera produite progressivement uniquement si elle est pertinente, pour un phénomène donné et seulement pour certains phénomènes. Elle permettra aux autorités de gestion de crise et à la population de repérer plus aisément les zones concernées lorsqu'elles ne couvrent pas la totalité du département.

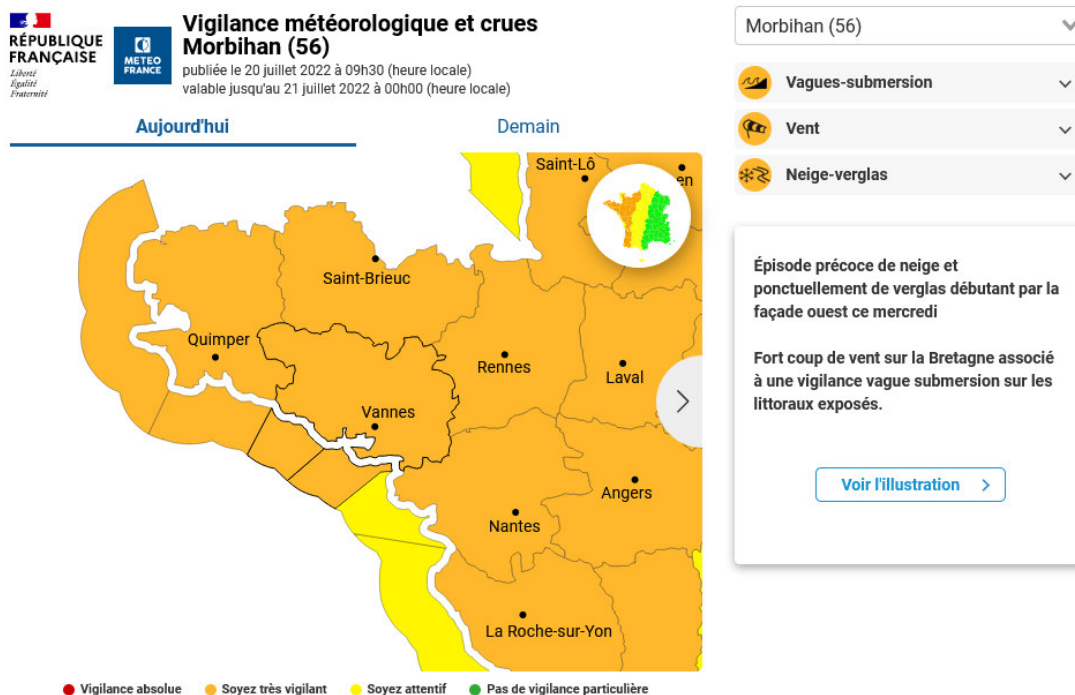
Le zonage fin sera accessible sur les cartes de Vigilance départementales (accessibles sur <https://vigilance.meteofrance.fr> en cliquant sur la carte nationale ou via le menu situé en haut à droite).

Les phénomènes concernés en 2022 : vagues-submersion et avalanches

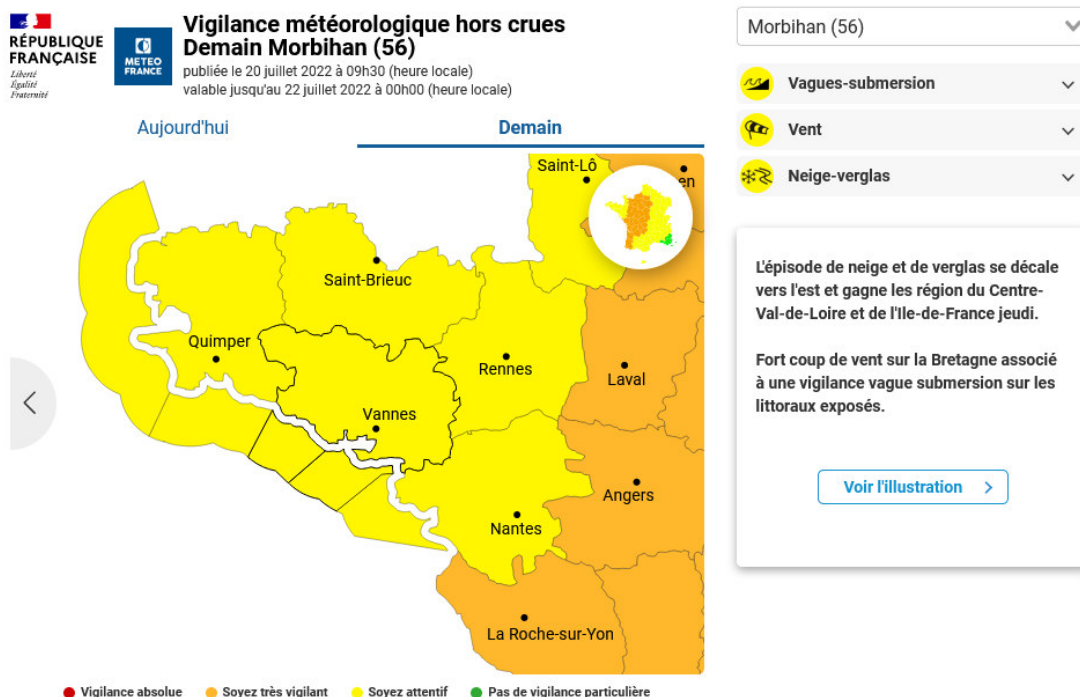
En 2022, ce tracé géographique détaillé sera mis en place sur les cartes départementales pour les avalanches et les phénomènes de vagues-submersion.

- La Vigilance vagues-submersion était depuis sa mise en place en 2011 matérialisée sur les cartes par un liseré sur l'ensemble du littoral des départements côtiers concernés. Désormais, seuls les tronçons des côtes exposées au danger seront affichés sur les cartes départementales. Cette évolution permettra par exemple de placer en Vigilance orange pour vagues-submersion uniquement la portion comprise entre l'ouest de la presqu'île de Quiberon et la Pointe du Raz, plutôt que la totalité des côtes du Finistère ou du Morbihan. La Vigilance pour vagues-submersion distinguera ainsi 46 zones littorales au lieu de 25 précédemment.

Exemple (simulation) : Vigilance pour vagues-submersion dans le Morbihan (56) – aujourd’hui



Exemple (simulation) : Vigilance pour Vagues-submersion dans le Morbihan (56) – demain



- La Vigilance avalanches complète les bulletins d'estimation du risque d'avalanche et fournit le niveau de danger sur chacun des 13 départements montagneux. Désormais, les massifs montagneux exposés au danger d'avalanches seront affichés en détail sur les cartes départementales. La Vigilance pour avalanches distinguera ainsi 37 zones montagneuses réparties sur 35 massifs (au lieu des 13 départements précédemment).

Exemple (simulation) : Vigilance pour avalanches dans les Pyrénées-Atlantiques – **aujourd'hui**

Vigilance météorologique : Avalanches Pyrénées-Atlantiques (64)
 publiée le 20 juillet 2022 à 09h30 (heure locale)
 valable jusqu'au 21 juillet 2022 à 00h00 (heure locale)

Aujourd'hui Demain

Épisode précoce de neige et ponctuellement de verglas débutant par la façade ouest ce mercredi

Fort coup de vent sur la Bretagne associé à une vigilance vague submersion sur les littoraux exposés.

Voir l'illustration >

● Vigilance absolue ● Soyez très vigilant ● Soyez attentif ● Pas de vigilance particulière

Exemple (simulation) : Vigilance pour avalanches dans les Pyrénées-Atlantiques – **demain**

Vigilance météorologique Demain : Avalanches Pyrénées-Atlantiques (64)
 publiée le 20 juillet 2022 à 09h30 (heure locale)
 valable jusqu'au 22 juillet 2022 à 00h00 (heure locale)

Aujourd'hui **Demain**

L'épisode de neige et de verglas se décale vers l'est et gagne les régions du Centre-Val-de-Loire et de l'Île-de-France jeudi.

Fort coup de vent sur la Bretagne associé à une vigilance vague submersion sur les littoraux exposés.

Voir l'illustration >

● Vigilance absolue ● Soyez très vigilant ● Soyez attentif ● Pas de vigilance particulière